

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p>SEANCE DU 11 AVRIL 2024</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 41 Ont participé au vote : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 04 AVRIL 2024</p>	<p>L'an deux mille VINGT QUATRE et le ONZE AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">Modification du tableau des effectifs</p> <p>Secrétaire de mairie mutualisée</p> <p>N° d'Ordre : 112-24</p> <p>Classification @ctes : 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Sébastien NENS, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Daniel ASPE, Claude ESCAPE, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Jean MAURY, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Pierre SERRA, Lucette ORTIZ CASTILLO, René DRAGUE.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Marie-Edith PERAL était représentée par Erk CHATELUS, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS, Thierry BEGUE était représenté par Ignatius STEINMANN.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jean-Louis BOSCH a donné procuration à Fernand CABEZA, Johanna MESSENGER a donné procuration à Olivier CHAUVEAU, Patrice ARRO a donné procuration à Claude SIRE, Roger PAILLES a donné procuration à Jean MAURY, Stéphane GILMANT a donné procuration à Jean-Pierre VILLELONGUE, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Claude ESCAPE, Yves DELCOR a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Laurent ALOZY a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Etienne TURRA, Claire LAMY a donné procuration à Corinne DE MOZAS, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET, Serge BOYER a donné procuration à Éric MAHIEUX, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Christian TRIADO, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART, Patrick LECROQ a donné procuration à Aude VIVES, Bruno GUERIN a donné procuration à Lucette ORTIZ CASTILLO.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Jean-François LABORDE, Yaël DELVIGNE, Guy CASSOLY, Anne LAUBIES, Gérard QUES, André ARGILES, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Françoise ELLIOTT, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Alain ESTELÀ, Robert JASSERAU.</p>
<p>Secrétaire de Séance : Jean-Pierre VILLELONGUE</p>	

Le Président,

PROPOSE au Conseil, pour faire face à un besoin en secrétariat de mairie et rendre attractive cette fonction, de créer un poste de secrétaire de mairie mutualisée et de modifier le tableau des effectifs en créant le grade de :

- 1 Adjoint Administratif Territorial

PRECISE que l'intéressée bénéficiera d'un véhicule de service pour se rendre dans les mairies d'exercice et du matériel informatique lui permettant des moments de télétravail.

DIT QUE la charge de personnel et les frais seront refacturés aux communes et il sera proposé au conseil d'autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition de services avec les communes de Clara Villerach, d'Olette et de Valmanya pour une durée de 6 ans.

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement à l'unanimité.

ACCEPTE de créer le grade d'Adjoint Administratif Territorial pour le poste de secrétaire de mairie mutualisée en modifiant le tableau des effectifs, comme suit :

GRADES	POSTES
Agents Titulaires	
Personnel Administratif	
• Directeur Général des Services des E.P.C.I. de 20.000 à 40.000 habitants	1
• Attaché hors classe	1
• Attaché principal	2
• Attaché	2
• Rédacteur Principal 1 ^{ère} Classe	1
• Rédacteur Principal 2 ^{ème} Classe	2
• Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	4
• Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	1
• Adjoint Administratif 35/35 ^{ème}	2
Personnel Animation	
• Animateur principal 1 ^{ère} classe	3
• Animateur	3
• Adjoint d'Animation Principal 1 ^{ère} classe	1
• Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} classe	6
• Adjoint animation principal 2 ^{ème} classe TNC 28/35	1
• Adjoint d'Animation	5
• Adjoint d'Animation TNC 16/35 ^{ème}	1
• Adjoint d'Animation TNC 22/35 ^{ème}	1
• Adjoint d'Animation TNC 28/35 ^{ème}	1
• Adjoint d'Animation TNC 29/35 ^{ème}	1
Personnel Sportif	
• Educateur des APS Principal 1 ^{ère} classe	2
Personnel Sanitaire et Social	
• Puéricultrice hors classe	1
• Educateur de jeunes enfants- classe exceptionnelle	1
• Educateur Principal de jeunes enfants	1
• Auxiliaire de Puériculture classe supérieure	3
• Auxiliaire de Puériculture classe normale	1
• Agent social principal 1 ^{ère} classe	1
• Agent Social principal 2 ^{ème} classe TNC 27.5/35 ^{ème}	1
• Agent Social 35 /35 ^{ème}	1
• ATSEM Principal 1 ^{ère} classe 35/35 ^{ème}	6
• ATSEM Principal 1 ^{ère} classe TNC 31.5/35 ^{ème}	1

• ATSEM Principal 1 ^{ère} classe TNC 29,50/35 ^{ème}	1
• ATSEM Principal 2 ^{ème} classe TNC 29/35 ^{ème}	2
• ATSEM Principal 2 ^{ème} classe TNC 20,30/35 ^{ème}	1
Personnel Technique	
• Technicien	1
• Agent de Maîtrise Principal	6
• Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	22
• Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe TNC 32/35 ^{ème}	1
• Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe TNC 30/35 ^{ème}	1
• Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe TNC 29.5/35 ^{ème}	1
• Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe TNC 29/35 ^{ème}	3
• Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe TNC 28/35 ^{ème}	2
• Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe TNC 20/35 ^{ème}	1
• Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe TNC 19/35 ^{ème}	1
• Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe TNC 14/35 ^{ème}	1
• Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	12
• Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe TNC 33/35 ^{ème}	1
• Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe TNC 32/35 ^{ème}	1
• Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe TNC 30/35 ^{ème}	1
• Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe TNC 28/35 ^{ème}	1
• Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe TNC 27/35 ^{ème}	2
• Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe TNC 25/35 ^{ème}	1
• Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe TNC 22/35 ^{ème}	1
• Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe TNC 20/35 ^{ème}	1
• Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe TNC 20/35 ^{ème} + 1h/sem. cantine	1
• Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe TNC 19/35 ^{ème}	1
• Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe TNC 6/35 ^{ème}	1
• Adjoint Technique	3
• Adjoint Technique TNC 29/35 ^{ème}	1
• Adjoint Technique TNC 25/35 ^{ème}	1
• Adjoint Technique TNC 24/35 ^{ème}	1
• Adjoint Technique TNC 12/35 ^{ème}	1
• Adjoint Technique TNC 21,30/35 ^{ème}	1
Personnel Culturel	
• Bibliothécaire principal (35/35 ^{ème})	1
• Adjoint du Patrimoine principal 1 ^{ère} classe	2
• Adjoint du Patrimoine (35/35 ^{ème})	1
• Assistant enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe 35/35 ^{ème}	1
Agents Contractuels	
• Attaché Territorial Principal Contractuel	1
• Attaché Territorial Contractuel	1
• Attaché Territorial Contractuel TC 35/35 ^{ème} article L332-8 disposition 2 du Code Général de la Fonction Publique	1
• Chargé de Projet, contrat de projet – attaché territorial contractuel article 3.II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1986	2
• Attaché Territorial en CDI	2
• Rédacteur territorial à 35/35 ^{ème} article L332-8 disposition 2 du Code Général de la Fonction Publique	1
• Adjoint administratif 35/35 ^{ème} article L332-8 disposition 2 du Code Général de la Fonction Publique	1
• Technicien territorial –art.3.II de la loi n°84-53 du 26.01.86	1

• Adjoint technique TC 35/35 ^{ème} , article L332-8 disposition 2 du Code Général de la Fonction Publique	7
• Adjoint technique TNC 30/35 ^{ème} , article L332-8 disposition 2 du Code Général de la Fonction Publique	1
• Adjoint Technique TNC 17/35 ^{ème} en CDI	1
• Adjoint technique TNC 18/35 ^{ème} , article L332-8 disposition 2 du Code Général de la Fonction Publique	1
• Adjoint Technique TNC 12/35 ^{ème} en CDI	1
• Adjoint d'Animation en CDI	2
• Adjoint d'animation TC 35/35 ^{ème} , article L332-8 disposition 2 du Code Général de la Fonction Publique	1
• Adjoint d'animation TNC 33/35 ^{ème} , article L332-8 disposition 2 du Code Général de la Fonction Publique	1
• Adjoint d'animation TNC 30/35 ^{ème} , article L332-8 disposition 2 du Code Général de la Fonction Publique	5
• Adjoint d'animation TNC 27/35 ^{ème} , article L332-8 disposition 2 du Code Général de la Fonction Publique	1
• Adjoint d'animation TNC 26/35 ^{ème} , article L332-8 disposition 2 du Code Général de la Fonction Publique	4
• Adjoint d'animation TNC 25/35 ^{ème} , article L332-8 disposition 2 du Code Général de la Fonction Publique	1
• Adjoint d'animation TNC 24/35 ^{ème} , article L332-8 disposition 2 du Code Général de la Fonction Publique	7
• Adjoint d'animation TNC 20/35 ^{ème} , article L332-8 disposition 2 du Code Général de la Fonction Publique	8
• Adjoint d'animation TNC 16/35 ^{ème} , article L332-8 disposition 2 du Code Général de la Fonction Publique	1
• Agent Contractuel pour besoin saisonnier, occasionnel, accroissement temporaire d'activité ou en remplacement d'un titulaire momentanément absent	85
• Adjoint Administratif à TNC 32/35 ^{ème} en CDI	1
• Auxiliaire de puériculture CDI de Droit Public	1
• Agent social TC 35/35 ^{ème} article L332-8 disposition 2 du Code Général de la Fonction Publique	7
• Educateur de Jeunes Enfants CDI de Droit public	1

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 22 avril 024
 Pour extrait, certifié conforme,
 Le Président,
 Jean-Louis JALLAT.

